

# Brochure explicative



Programme  
pluriannuel  
jurassien  
de prévention  
et promotion  
de la santé

2014-2024

Le Programme pluriannuel de prévention et de promotion de la santé (PPP) a célébré ses dix ans en 2013. Suite à son évaluation et son bilan, ce nouveau PPP se déploie à travers *six axes thématiques et un axe transversal*:

la promotion de l'alimentation et de l'activité physique  
la promotion de la santé psychique  
la promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective  
la prévention des addictions  
la prévention des maladies transmissibles  
la prévention des maladies non transmissibles  
et l'axe transversal qui comprend la promotion de la coordination, de l'information et de la qualité.

A travers ces sept axes, **le PPP 2014-2024 présente une politique de prévention et de promotion complète et audacieuse.**

En effet, il permet à la fois de pérenniser les mesures qui ont prouvé leur efficacité et leur efficience et de développer de nouvelles réflexions et programmes en lien avec les évolutions de société et de santé.

## *Ancrage législatif*

Le PPP s'inscrit dans la législation jurassienne à l'article 6 de la loi sanitaire du 14 décembre 1990 et dépend de la responsabilité du Département de la Santé, des Affaires sociales, du personnel et des Communes (DSA).

La prévention et la promotion de la santé est également incluse dans le plan sanitaire adopté par le Parlement jurassien le 9 décembre 1998.

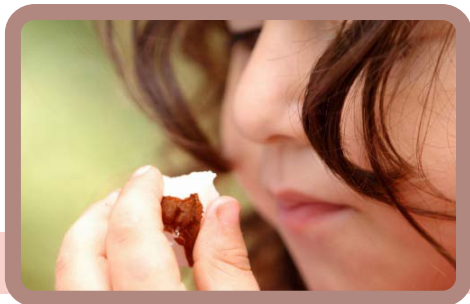


Pour chacun des axes, le PPP définit l'orientation des plans d'action à travers une déclinaison identique: **vision, objectifs généraux et stratégies illustrées par des exemples.**

Ce résumé ne présente que les **visions des sept axes.**

### *Promotion de l'alimentation et de l'activité physique*

Le nombre de personnes ayant un poids corporel sain et une activité physique suffisante augmente dans la population jurassienne, notamment chez les enfants et adolescents.



## *Promotion de la santé psychique*

La société jurassienne a conscience de l'importance du bien-être psychique et participe à l'intégration des personnes en situation de difficulté ou de handicap psychiques.

## *Promotion de la santé sexuelle*

La population jurassienne dispose des connaissances, compétences et ressources nécessaires au développement et au maintien d'un bon état de santé sexuelle<sup>1</sup>.

## *Prévention des addictions*

Les personnes qui adoptent un comportement ou une conduite potentiellement addictifs le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes, ni aux autres<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>Vision basée sur la perspective développée par SANTE SEXUELLE Suisse. « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social relié à la sexualité. Elle ne saurait être réduite à l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences plaisantes en toute sécurité, sans coercition, discrimination et violence. Pour réaliser la santé sexuelle et la maintenir, il faut protéger les droits sexuels de chacun.

» Source : OMS, *Defining sexual health: report of a technical consultation on sexual health*, Genève, 2006

<sup>2</sup>Reformulation de la vision du Programme national alcool 2008-2012 (OFSP).

## *Prévention des maladies transmissibles*

La population jurassienne bénéficie d'une protection contre les maladies transmissibles grâce aux mesures de prévention et de lutte contre les épidémies.

## *Prévention des maladies non transmissibles*

L'incidence des maladies chroniques<sup>3</sup> diminue dans la population jurassienne.



---

<sup>3</sup>Caractérisés par une longue durée et une évolution lente, quatre types de maladie chronique sont définis par l'OMS: les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. Quatre facteurs de risque sont identifiés: la sédentarité, la mauvaise alimentation, le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool. Toutes les régions et toutes les tranches d'âge sont concernées par les maladies non transmissibles, mais les populations vulnérables sont particulièrement touchées. L'OMS recommande une prévention basée sur une approche globale qui vise la réduction des facteurs de risque et le renforcement de la détection précoce et du traitement en temps voulu. Source: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/index.html>, consulté le 7.10.13

## *Promotion de la coordination, information et qualité*

Tous les programmes et actions déployés dans le contexte du PPP garantissent la coordination des acteurs concernés ainsi que le partage d'une information transparente.

La qualité des programmes et actions est également promue et évaluée notamment grâce aux principes de gestion de projet.

**Chaque axe de prévention et promotion de la santé est accompagné d'un processus de gestion de projet.**

**Une grille développée par Promotion Santé Suisse** est utilisée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de chaque programme d'action.



## *Acteurs concernés*

La prévention et la promotion de la santé ne concernent pas uniquement la politique de la santé, elles touchent aussi les domaines sociaux, économiques et environnementaux (comme l'illustre le graphique ci-dessous).

### **SANTE**

Service de la santé publique  
Service de la santé scolaire  
Fondation O<sub>2</sub>  
Ligues

### **SOCIAL**

Service de l'action social  
Fondation Dépendances

### **ENVIRONNEMENT**

Juragenda21

### **ENSEIGNEMENT**

Service de l'enseignement  
Centre jurassien d'enseignement et de formation  
Service de la formation des niveaux secondaires et tertiaires

### **SPORT**

Office des sports



Ce document a été approuvé par le Département de la Santé, des Affaires sociales,  
du Personnel et des Communes en janvier 2014.

### **Service de la santé publique**

20, Faubourg des Capucins

2800 Delémont

T 032 420 51 20

[www.jura.ch/DSA/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html](http://www.jura.ch/DSA/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html)

[secr.ssa@jura.ch](mailto:secr.ssa@jura.ch)

### **Fondation O<sub>2</sub>**

3, ruelle des Marronniers

2800 Delémont

T 032 420 88 90

[www.fondationo2.ch](http://www.fondationo2.ch)

[info@fondationo2.ch](mailto:info@fondationo2.ch)

### **IMPRESSUM**

Graphisme: Stéphanie Mertenat Eicher, Delémont

Impression: Pressor SA, Delémont

Tirage: 1000 exemplaires

Version février 2014

